



GIGNAC INFO

N° 46
Janvier 2024

SOLANGE OURCIVAL
MAIRE DE GIGNAC


Chères Gignacoises,
chers Gignacois,

Chaque année nous apporte son lot de bonnes et mauvaises nouvelles. Dans plusieurs domaines l'année 2023 restera marquée par des événements majeurs, tant au niveau international qu'au plan national. La guerre est toujours présente à nos portes ; l'agression sauvage des troupes de Poutine se poursuit en Ukraine ; les commandos terroristes du Hamas se livrent à des massacres avec prise d'otages (parmi lesquels des français). La riposte aveugle de l'armée d'Israël provoque des milliers de victimes civiles innocentes à Gaza. Ces conflits ne sont pas sans incidence sur notre vivre ensemble avec la multiplication des actes antisémites et racistes ; le retour de la menace et des attentats islamistes ; l'entrée en scène de groupuscules fascisants. Notre universalisme républicain, nos valeurs laïques, chèrement acquis depuis 2 siècles sont en danger. Il convient de les protéger jalousement au sein de l'école et dans la société civile. N'oublions pas les Arméniens affamés et expulsés du Haut-Karabakh ; les milliers de victimes des séismes, en février en Turquie et en septembre au Maroc. Une année 2023 assez sombre avec une planète en surchauffe, la plus chaude dans les annales et un record de 2016 pulvérisé ; une très forte canicule et des précipitations record ! 2023 a été aussi marquée par un important mouvement social contre la réforme des retraites !

La coupe du monde de rugby fut un grand moment sportif et festif, elle a apporté une belle parenthèse joyeuse.

Pour notre petite commune, 2023 a été aussi l'année de nombreuses réalisations concrètes :

- L'aboutissement du projet Cœur de Village avec la fin des travaux qui mettent en valeur notre place Saint-Martin, notre église classée et tout notre bâti séculaire.

- La réouverture du café-restaurant qui redonne une vie au village et favorise le bien vivre. Nous devons remercier 1000 Cafés et Cauvaldex pour leur accompagnement précieux sur ce dossier complexe. Marion et Frantz ont fait le choix ambitieux de s'installer à Gignac. Leur sourire, leur bonne humeur, leur gentillesse sont unanimement appréciés. Leur cuisine raffinée, élaborée avec talent à partir de produits locaux, séduit les gastronomes bien au delà de notre territoire.

- La sécurité incendie renforcée ;

- Le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes ;

- L'acquisition d'un camion et d'une balayeuse ;

- L'obtention de financements pour la transformation en 2 logements de la maison place Saint-Martin (ancienne maison Bastit) ; ce dossier nous l'avons conduit en collaboration avec Violaine Delpech-Fraysse, notre conseillère départementale et l'accompagnement des services départementaux ; sa détermination, sa compétence et celle des services ont permis à notre commune d'obtenir une subvention au titre du FEDER (fonds européens) ; avec à la clé un total de subventions publiques proche de 80%. 2024 verra donc la réalisation de ce projet.

- 2024, ce sera aussi la recherche de financement pour le projet de réhabilitation et d'aménagement de la salle annexe au café-restaurant (l'ancien fournil). Le projet est d'en faire une salle associative mutualisée avec le restaurant.

Je remercie chaleureusement toutes nos associations, leurs bénévoles, leurs responsables. Je sais ce que nous leur devons dans tous les domaines ; sans elles, sans eux, Gignac ne serait pas Gignac !

J'ai une pensée pour les familles éprouvées par la perte d'un être cher ou par la maladie. Que 2024 soit une année de solidarité et de tolérance, qu'elle vous apporte le meilleur à toutes et tous avec la santé et le bonheur du vivre ensemble.

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.

Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM et associations. Photo de couverture : Agéfaur Souillac. Maquette 16&12. Impression : Atelier 46 à Souillac. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr



NAISSANCES	Le :
MENGUAL DELSOL Joanne	29 mars
DUPEYROU Ézio	8 mai
DA SILVA OLIVEIRA Alicia, Maria	28 juin
DA SILVA OLIVEIRA Daniel, Ricardo	28 juin
CHAVRIACOUTY Maysie, Pralyne	14 août

DÉCÈS	Le :
MANIÈRE Jean-Marie	14 février
LAPERT Jean-Antoine	19 février
DELBOS Jacques	20 mars
CHAPELLE JARZAC Pierre	26 mai
AUDOUIN Jeanne, née SOURZAT	3 juin
BONNEVAL Gabrielle, née SAINT-PEYRE	18 septembre
BOURG Alain	27 novembre
PICARD Arlette, née LAGARDE	29 décembre

MARIAGES	Le :
BOULIER Christine et LAPERT Jean	18 janvier
ROUGERIE Amélie et DOUMERC Bastien	8 juillet
FONTCHASTAGNIER Florie et LENOTRE Kevin	9 août

Déclarations préalables : 18

Piscines : 2
 Photovoltaïque en toiture : 4
 Panneaux solaires sur toiture : 1
 Espace végétalisé : 1
 Régularisation abri de jardin : 1
 Bardage de bâtiment : 1
 Pergola : 1
 Serre de jardin : 1
 Réfection d'une toiture : 5
 Extension de maison : 1

Permis de construire : 18

Construction maison, garage, piscine : 6
 Changement de destination grange vers maison : 4
 Construction hangar avec toiture photovoltaïque : 1
 Construction bâtiment agricole : 1
 Extension d'une habitation : 1
 Construction d'annexes : 2
 Construction carport : 2
 Agrandissement de garage : 1

Nous vous rappelons que tous les projets de constructions, agrandissements, aménagements, garages, abris, piscines, annexes, clôtures, démolitions... doivent être déclarés. Merci de respecter cette obligation qui conditionne votre taxe foncière et par conséquent les ressources communales et le financement des services et investissements collectifs. Les démarches commencent à la mairie ou plus simplement et plus rapidement sur le site internet : <https://sve.sirap.fr>

GIGNAC : recensement de la population

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune (la population de Gignac est de 689 habitants). Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements... Les résultats du recensement sont utiles.

Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Comment ça se passe ?

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier.

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, Sylvie Cardoso ou Juliette Buisson, recrutées par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

UN DÉPART À LA RETRAITE MÉRITÉ

La fin de l'an dernier a aussi vu le départ en retraite de Juliette Buisson que nous remercions pour son engagement de dix années au service de la commune en tant qu'agent administratif, 10 ans pendant lesquels elle nous a toujours accueilli avec sa compétence et son sourire. Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle page de sa vie.

Pour la remplacer, nous avons fait appel à Émilie Cailler titulaire de la fonction publique, qui est arrivée début décembre pour un passage de flambeau facilité. Elle travaille 28 heures par semaine pour notre commune et le reste de son temps pour la mairie de Saignes.



Juliette



Émilie

DES CHANGEMENTS À LA MAIRIE

La municipalité a décidé de maintenir l'agence postale en mairie. Toutefois des améliorations au niveau des locaux d'accueil sont en cours. Le bureau actuel va être divisé en deux de façon à isoler la poste des services et à faciliter le travail du personnel. Le coût de ces travaux est estimé entre 10 000 et 15 000 euros, diminué d'une subvention des services postaux de 9 600 euros.

Attention !

modification des horaires d'ouverture de la mairie et de la poste.

Ouverture de 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi.

Pour les formalités administratives en dehors de ces horaires, vous êtes invités à prendre rendez-vous auprès du secrétariat : tél.: 05 65 37 70 53

L'école reste l'une des priorités de l'équipe municipale.

Les travaux se poursuivent par tranches, selon les priorités définies avec les enseignantes. Ils permettent de faciliter la vie et le travail à l'école et contribuent au bien-être des enfants. Les dernières réalisations ont été :

- Installation des séparateurs dans les toilettes.

- Peinture de la classe des PS-MS.

- Divers petits travaux et aménagements de rentrée.

Le label Ecocert « En cuisine » obtenu il y a deux ans, fait l'objet chaque année d'un audit dans le cadre d'une démarche qui se veut progressive. L'ambition est d'atteindre le niveau 2 en 2024. Émilie Vergne et Florence Delmas travaillent déjà sur les critères et nous sommes confiants sur le fait de parvenir à cet objectif.

Nous adressons nos remerciements à Florence et Émilie pour leurs contributions actives à ce projet. Nous n'oublions pas les enseignantes et les enfants, eux-aussi acteurs de cette belle réussite !

En ce qui concerne la cantine, la municipalité a choisi de ne pas augmenter le prix des repas, malgré une hausse générale et continue du coût des énergies et des prix des denrées alimentaires.

L'accueil périscolaire offre une amplitude horaire et un confort d'organisation non négligeable pour les parents ; la gratuité totale instaurée depuis le début du mandat est maintenue.

L'équipe :

Ophélie Pinchault est directrice de l'école et enseignante dans la classe de petite et moyenne sections. Coralie Lamiche est enseignante dans la classe de grande section et CP.

Arnaud Nien est Accompagnant des élèves en Situation de Handicap (AESH) dans la classe de petite et moyenne sections.

Florence Delmas est Agent territorial spécialisé en école maternelle (ATSEM) à temps plein dans la classe de grande section et CP le matin, et de petite et moyenne section l'après-midi. Florence occupe également la fonction d'agent chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Orlane Le Baut (mise à disposition par Initiatives Emplois) intervient à mi-temps dans la classe de petite et moyenne section le matin.

Florence et Orlane assurent également l'accueil et la surveillance lors des temps périscolaires du matin, midi et soir (garderie, cantine), ainsi qu'une partie du ménage. Pour ces tâches, elles étaient relayées par Marie-Paule Laurent (mise à disposition par Initiatives Emplois), dont le contrat est arrivé hélas à son terme pour des raisons réglementaires.

Émilie Vergne est la cuisinière de l'école, elle participe aussi de 16h15 à 17h00 à la surveillance de la garderie.

Durant l'année, de nombreux projets pédagogiques sont proposés à tous les élèves, dont certains en partenariat avec les associations de la commune. Nous tenons à remercier chaleureusement les enseignantes, l'ensemble



de l'équipe pédagogique et les bénévoles pour leurs belles implications.

Les effectifs :

Le conseil d'école du 7 novembre a dénombré des effectifs en augmentation : 39 élèves fréquentent l'école de Gignac et 37 celle de Nadaillac, pour un total de 76 élèves au sein de notre RPI.

MERCI LES ENFANTS

Oui un grand merci pour avoir décoré le village pour Noël et pour avoir colorié les sacs destinés aux cadeaux gourmands pour les anciens de la commune. Merci aussi aux encadrants, aux enseignantes, aux parents et à leur association. Bravo aux habitants du bourg et de Saint-Bonnet pour leurs décorations très réussies comme toujours !



Quelques uns de nos décorateurs...

LE CAFÉ-COMMERCE

Depuis le mois de juin, le Repère Gourmand, café-restaurant de Gignac est ouvert. Marion en cuisine, Frantz, à l'accueil et au service, nous accueillent avec compétence et amabilité. Ils proposent aussi le service de vente de pain. S'il n'ont pas souhaité accueillir les services de la poste, ils étofferont leur offre en 2024 avec quelques produits à la vente. Actuellement en vacances, ils reprendront la restauration en février, ainsi que la préparation de pâtisseries et desserts sur commande. Dans le contrat entre les financeurs et la mairie, une formation de quelques jours était prévue sur la gestion et la réglementation. Elle aura lieu dans le courant de l'hiver avec l'association « Mille cafés » et permettra de lister les points d'améliorations de ce jeune commerce. De son côté, la municipalité est en train de rechercher des subventions pour l'aménagement de la salle attenante (l'ancien fournil). Le projet est d'en faire une salle associative en partenariat avec le café-commerce avec agrandissement de la terrasse. Une première subvention du soutien au dernier commerce (fonds Etat) a été obtenue. D'autres demandes sont en attente (Département et Etat DETR). Si le financement est heureusement bouclé, les travaux pourraient commencer en 2024 et être opérationnels pour la saison 2025.

Gignac-Cressensac, 2 minutes d'arrêt !

Depuis mi-décembre, les TER Brive/Toulouse et Toulouse /Brive desservent plusieurs fois par jour la gare de Gignac-Cressensac. Quelques aménagements ont été réalisés comme la pose d'une signalétique, la sécurisation du passage pour les piétons, la rénovation de l'abri pour les passagers et le nettoyage du quai. Si certains usagers profitent déjà de ce service, il est aussi une excellente nouvelle pour les étudiants en direction de Brive, Souillac, Gourdon, Cahors ou Toulouse et plus largement pour tous les habitants de Gignac, Cressensac, mais aussi des communes alentours.

Rappelons également que si le train reste l'un des modes de transport les moins polluants, il peut être aussi une source d'économie non négligeable. Alors n'hésitez pas à adopter ce moyen de mobilité retrouvé, le retour au passé contribue parfois au bienfait de notre futur !

Toulouse > Brive

Tous les jours de la semaine (sauf le week-end) : Arrêts en gare de Gignac-Cressensac à 8h20 – 15h30 – 19h28.

Brive > Toulouse

Tous les jours de la semaine (sauf le week-end) : Arrêts en gare de Gignac-Cressensac à 6h30 – 17h33.



LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Sur le parc de logements communaux (quatorze dont deux commerciaux), deux se sont libérés en 2023. Nous profitons de chaque départ de locataires pour faire des travaux de rénovation : isolation, peinture, revêtement de sols, équipements cuisine à minima (plaque de cuisson, four, meubles éventuellement). L'entretien, ou même la



rénovation de ces logements est une priorité pour maintenir notre parc locatif en état. Il faut savoir que la ressource générée par les loyers représente un montant annuel conséquent de l'ordre de 55 000 €.

LA SALLE DES FÊTES

Le montant des travaux de remplacement du chauffage de la salle des fêtes s'élève à 28 260 € TTC. Ce montant comprend le remplacement du système de chauffage, la pose de 3 ventilateurs au plafond destinés à rabaisser la chaleur vers le bas pour optimiser le rendement. Les premiers retours sont positifs. Nous disposons enfin d'un chauffage efficace. Le remplacement des portes extérieures de la cuisine et des toilettes est également prévu dans cette enveloppe.

LA MAISON PLACE SAINT-MARTIN

Cette maison, acquise par la mairie, va être réhabilitée et aménagée en deux logements : un T2 et un T4. Le montant estimatif des travaux est d'environ 160 000 € HT. Le financement est finalisé et se répartit en 80 % de subventions (Etat DETR : 30%, Europe FEDER Massif Central 50 %) et 20% d'autofinancement. L'appel d'offres sera lancé début 2024. A noter que nous sommes la première commune du Lot à bénéficier de cette aide du FEDER Massif Central. C'est à Violaine DELPECH-FRAYSSE toujours à l'écoute sur le terrain et à l'efficacité des techniciens mis au service de la commune par le Département que nous le devons. Nous les remercions pour cette mobilisation sans faille.



LE MARCHÉ AUX TRUFFES

Le 28 janvier aura lieu le marché aux truffes de Gignac. Cette année les pluies de fin d'été et d'automne ont permis une meilleure pousse et les récoltes sont meilleures qu'en 2022 malgré beaucoup de truffes pourries. Gignac a décidé d'adhérer à l'association des trufficulteurs et participera aux dépenses de l'organisation du marché qui se déroule en partenariat avec l'association du Patrimoni.

Venez nombreux vendre, acheter, déguster et célébrer le diamant noir qui fait la réputation de nos causses.



A la poursuite du diamant noir...

DU CÔTÉ DES ARTISANS ET COMMERCANTS

Dans notre précédent numéro, nous vous avons présentés quelques récents artisans gignacois. En voici d'autres :

Stéphanie Onate est coiffeuse à domicile. Las Landes. Tél.: 05 65 37 75 67

Martine Pernet est assistante maternelle agréée. La Valette. Tél.: 06 50 83 64 83

Jacques Denoux est aménageur paysager. La Blénie. Tél.: 05 65 37 79 46

Charlène Nouailles est conseillère en soins naturels pour le corps, Le Placeret. Tél.: 06 84 47 37 91

Ghislaine Courtois est créatrice textile. La Blénie. Tél.: 06 50 43 40 20.

Sandrine Brugerat est artiste peintre, Le clou del pech. Tél.: 06 72 82 58 15

Olivier Rudzky vous propose dépannage et services informatiques. Vielfour. Tél.: 06 64 97 48 90

Stéphanie Rouquette, propose des services d'aide à la personne avec Voir demain 46. Tél.: 06 26 54 44 65

Sébastien Mas, ex artisan plaquiste bien connu, s'est reconverti dans la vente de citernes et réserves d'eau. Le Bourg. Tél.: 06 07 60 08 4

Informez-vous :



sur internet :
www.gignac46.fr



sur Intramuros
(après téléchargement de
l'application sur Play store
ou Apple store)



LE TEMPS DU DÉBROUSSAILLEMENT

Neuf feux sur dix sont d'origine humaine et un sur deux est involontaire. Beaucoup se déclenchent même à proximité des habitations. L'hiver est la période à laquelle il faut penser à débroussailler les abords de nos maisons. En enlevant les tas de branches, les ronciers, les branches basses des résineux, en tondant les fougères sèches et pour les personnes qui habitent en zone agricole ou naturelle en dégagant les chemins, et en broyant la végétation basse et ligneuse dans un rayon de 30 mètres minimum (50 mètres autour des maisons quand il y a des parcelles de bois à moins de 100 mètres). En été, tondre ou broyer la végétation sèche et la tenir rase autour des maisons est aussi une sage précaution.

Les efforts et le coût du débroussaillage est très inférieur à celui des incendies, des dommages et des amendes. En cas de responsabilité, les assureurs peuvent aussi appliquer une franchise allant jusqu'à 5 000 euros. Merci à tous pour votre vigilance dès maintenant et surtout quand il fera chaud et sec.



GESTION DES BIO DÉCHETS

Qu'est-ce qu'un bio déchet ? L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine.... ».

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, chacun devra trier ses bio déchets. Cela concerne les professionnels et les particuliers.

Les particuliers peuvent composter les déchets alimentaires. Pour vous faciliter la tâche, le Syded propose aux foyers du Lot un composteur au prix de 20 euros (bon de commande disponible en mairie). C'est un kit composé du composteur de 320 litres (à monter soi-même), d'un seau de 10 litres, d'une tige aératrice et d'un guide de compostage. La livraison sera assurée par le référent environnement de la commune. Toujours pour les particu-

liers, en ce qui concerne les déchets verts et les branchages, la meilleure solution si vous avez la place est de faire des tas qui se décomposeront rapidement sur place. Bien sûr, si vous disposez d'un broyeur, les branches déchiquetées feront un excellent compost.

Pour les habitants du bourg ou des hameaux qui ne peuvent pas composter ou n'ont pas la place de stocker des déchets verts, des solutions collectives vont être mises en place. Une étude de faisabilité, un accompagnement et un suivi seront assurés par le Syded du Lot.

Pour tout ce qui concerne ces mesures, vous pouvez prendre contact avec Jean-Yves Goillon (06 78 24 82 67), conseiller municipal en charge de l'environnement et des relations avec le Syded.

Toutes ces mesures environnementales sont importantes. Il ne faut pas les voir comme étant des atteintes à la liberté individuelle mais comme des gestes intelligents qui permettent de conserver une commune propre, d'éviter des transports inutiles, d'éviter aussi la pollution des sols et des eaux souterraines par les huiles, les microparticules plastiques, les produits chimiques... C'est pour cette raison que nous vous invitons à bannir au maximum le plastique de vos jardins et que les clôtures en plastique sont interdites. A terme, elles se dégradent en une infinité de microparticules qui se dispersent partout. Polluons moins, nous vivrons mieux et nos enfants nous en seront reconnaissants.



Le problème des déjections canines se pose toujours.

Nous avons sensibilisé les propriétaires de chiens dans les Gignac-infos, nous leur avons adressé des courriers personnalisés et pourtant l'espace public du bourg reste parsemé de crottes de chien. Encore une fois, nous demandons aux propriétaires de les ramasser et de ne pas laisser divaguer leurs chiens. Il serait dommage d'être obligé de passer au stade des amendes. De la même façon pourront être verbalisées, les personnes qui laissent leur animal aboyer tout au long de la journée parce qu'ils sont enfermés seul. C'est insupportable pour les voisins et cruel pour les animaux. Merci à tous les propriétaires de tenir compte de cet avertissement.



DU CÔTÉ DE CAUVALDOR

Les communes du nord du Lot se sont regroupées en communauté de communes afin d'unifier le développement du territoire et de faire mieux à plusieurs ce qu'elles faisaient auparavant seules.

L'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

C'est Cauvaldor qui a initié l'opération cœur de village. Sur le territoire, il y a déjà cinq des plus beaux villages de France. Nous avons pensé que le réseau devait s'élargir à d'autres villages remarquables même non labellisés. Et nous savons combien ils sont nombreux dans notre département. Ainsi tout un réseau de villages exceptionnels valorisera le nord du Lot. Gignac est l'un d'entre eux. Malheureusement, son centre a été détruit au siècle dernier. Puis et en attente d'une rénovation, la place avait été goudronnée. Mais depuis longtemps, un projet de réhabilitation était dans les dossiers. Nous avons donc saisi l'opportunité des cœurs de villages Cauvaldor pour proposer Gignac. Notre candidature ayant été retenue, les travaux ont pu être programmés. Réalisés en 2023, ils consistaient en une refonte complète de la place (enlèvement du goudron, stabilisation, pose d'un dallage en pierres de grandes dimensions, plantation d'arbres et aménagement divers). Dans le même temps, un terrain avait été acquis par la municipalité pour créer un parking indispensable à proximité immédiate. Tout cela en s'adaptant aux contraintes environnementales actuelles : désimperméabilisation des sols et plantations pour rafraîchir et rendre plus convivial le centre du village. Le résultat est remarquable et le village est transformé de façon originale et qualitative. Les subventions de l'Etat, du Département, de la Région, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et bien sûr de Cauvaldor qui prend en charge la moitié du reliquat, auront permis de réaliser ces travaux pour un coût très raisonnable restant à la charge des Gignacois (un emprunt de 165 000 euros sur 10 ans au taux de 1,71%). C'est un excellent exemple de l'intérêt d'être en communauté de communes. La subvention régionale inférieure à celle attendue a été heureusement en partie compensée par une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne, obtenue grâce à notre choix de désimperméabilisation de la place. Aujourd'hui, restent à faire quelques plantations pour embellir les travaux réalisés. Elles sont prévues au printemps.



vertueuse mais inadaptée au monde rural car elle risque de limiter le développement de l'habitat en milieu rural.

Au final, après consultation des partenaires institutionnels et leurs remarques, le PLUi-H et son règlement graphique et écrit seront adoptés. Un plan, basé sur le cadastre, précise la destination des parcelles (urbaines et à urbaniser, agricoles, naturelles, forestières...). La réglementation écrite fixe les obligations et restrictions pour chacune des zones (occupation des sols, réseaux, éléments architecturaux, etc.)

L'arrêt du projet de PLUi-H est envisagé fin du 1er trimestre 2024 et son approbation fin 2024. Jusque là c'est le PLU de la commune de Gignac qui s'applique en attendant une réduction draconienne des terrains constructibles, programmée par les services de l'Etat. Nous ne devrions plus disposer que de 3,70 hectares constructibles. Une enquête publique aura lieu au second semestre.

LES QUESTIONS D'URBANISME

Au terme d'un travail long et très complexe, le Plan local intercommunal d'urbanisme et de l'habitat est en voie de finalisation. Il réglementera les zones où l'on peut construire et celles à protéger, en tenant compte de la loi climat et résilience. Vous savez que cette loi prévoit de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et d'atteindre d'ici 2050, zéro artificialisation nette. C'est une loi

LA TAXE FONCIÈRE INTERCOMMUNALE

Cauvaldor a activé le levier fiscal pour faire face à l'augmentation incompressible des charges de personnel, de fonctionnement et du coût des matières premières. Lors du débat d'orientation budgétaire 2023, la recherche de recettes fiscales complémentaires pour Cauvaldor a été ciblée principalement sur les résidences secondaires. Le conseil communautaire a proposé de fixer leur taux d'im-



position à 11% en 2023, contre 7,9% en 2022. Cette augmentation a imposé une augmentation simultanée du taux de foncier bâti afin de respecter le principe de lien entre les taux.

Le taux intercommunal du foncier bâti a donc été voté à 2% en 2023, contre 1% en 2022. Une évolution motivée par un taux très inférieur à la moyenne nationale ; cela a permis de dégager 630 000 € de recettes supplémentaires.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a aussi été relevée. C'était également indispensable au vu du contexte financier auquel doit faire face ce budget annexe de la communauté de communes. En effet, le coût de traitement des déchets ne cesse d'évoluer depuis 2018. Après avoir puisé pendant 3 années successives dans l'excédent de fonctionnement pour limiter l'impact sur la feuille d'imposition des habitants, ce budget devait obligatoirement retrouver un équilibre d'exercice en 2023 : l'intégralité de la réserve a été consommée. Les évolutions tarifaires transmises par le Syded ont conduit à une augmentation du taux de +10%.

La taxe sur la prévention des inondations a été augmentée de 2,12% à 2,92% pour permettre le financement des investissements.

Une année qui cumule donc plusieurs augmentations pour nos administrés. Mais qu'est-ce que cela représente réellement sur les feuilles d'impôts ? Prenons un exemple moyen : pour un propriétaire, en supposant une base de 3 000 en 2022, passant à 3 213 en 2023 (+7,1%), les augmentations sont de 86,48 euros pour la commune ; 34,26 euros pour Cauvaldor ; 59,93 pour les ordures ménagères ; 4 euros pour la taxe GEMAPI et 2,15 euros pour les taxes spéciales.

C'est difficile à supporter par les propriétaires mais il n'y a pas d'autres choix si nous voulons que les services à la population se maintiennent au même niveau.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Ce sont les grands électeurs (désignés par les conseils municipaux) qui élisent les sénateurs. Pour Gignac, il s'agissait de Solange Ourcival, François Moinet et Annette Debie. L'élection s'est déroulée à Cahors le dimanche 24



Jean-Marc Vayssouze (à gauche) et Raphaël Daubet.

septembre. Pour le Lot, ce sont Raphaël Daubet (maire de Martel et président de Cauvaldor) et Jean-Marc Vayssouze (maire de Cahors et président de l'agglomération) qui ont été élus.

Les sortants étaient Jean-Claude Requié qui ne se représentait pas et Angèle Prévile qui n'a pas été réélue. La fonction ne permettant pas les cumuls de mandats, les deux nouveaux sénateurs ont laissé leur place de maire à leur premier adjoint. Ils ont aussi démissionné de leur présidence d'intercommunalité ou d'agglomération, entraînant de nouvelles élections. Ils restent toutefois conseillers municipaux et conseillers communautaires.

LA GOUVERNANCE DE CAUVALDOR

La démission du président Raphaël Daubet a entraîné de nouvelles élections à la communauté de communes. La liste présentée par le premier vice-président, Christophe Proença, a été élue. Elle présente l'avantage de la stabilité et de la continuité puisque tous les autres vice-présidents ont été réélus à leur poste avec les mêmes compétences.



Christophe Proença,
Maire de Gintrac

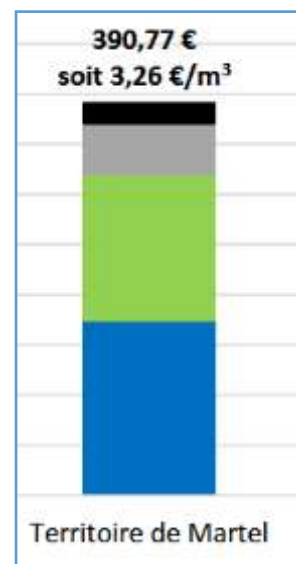
SYNDICAT DES EAUX

Côté travaux, une restructuration et un renforcement du réseau d'eau potable entre la station de reprise de Madrange et les réservoirs de Pech des Montagnes et Falsemoy ont été décidés. Cela permettra aussi de renforcer le secteur du Bernardet.

Les consommations d'eau sont facturées par notre concessionnaire du service public de l'eau : la SAUR. Votre facture comprend :

- la part syndicale du SMECMVD (en bleu) : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages ...
- la part concessionnaire SAUR (en vert) : recettes pour assurer l'exploitation du réseau,
- les redevances de l'Agence de l'Eau (en gris),
- la T.V.A. (en noir).

Sur le plan sanitaire, les résultats sont excellents. La qualité de l'eau a toujours été analysée conforme aux normes en vigueur.



LES ASSOCIATIONS GIGNACOISES VOUS INFORMENT.... ET VOUS SOUHAITENT UNE EXCELLENTE ANNÉE 2024 !



associations de chacune des 4 communes restaurent, protègent, sauvegardent sur le Causse de Martel, d'organiser des manifestations pour faire connaître au plus grand nombre la richesse de ce patrimoine (par exemple randonnées, visites commentées, ...), de recueillir des fonds pour informer en publiant un topoguide, des dépliants, des tables de lecture et

LO PATRIMÒNI

La restauration du four de La Sotte est en voie d'achèvement (photos ci-dessus). Il y a quelques mois le four était à l'abandon, envahi par les herbes et les arbres. Les bénévoles ont désherbé le four en ruine, dégagé, nettoyé, démonté, chargé, charrié... Puis ils ont rebâti les murs avec l'aide et les conseils de l'entreprise Range-Cailloux qui s'est chargée des travaux les plus délicats (voûte, pignon, cheminée). Les derniers travaux en date ont consisté à transporter les lauzes depuis la micro-carrière jusqu'au site du four, puis de les trier et les ranger par tailles. Le tas de charge sur la voûte a été complété. Malheureusement, les travaux ont été fortement ralentis cet été à cause des fortes chaleurs, puis de la pluie cet automne. Il nous faut attendre une météo plus clémente pour reprendre les travaux. Il reste à mettre en place la couverture en lauzes du four qui sera réalisée par des bénévoles intéressés par l'apprentissage de cette technique. Ils seront formés et « coachés » par un couvreur lauzier retraité. La charpente du fournil sera faite avec des poutres anciennes de récupération et la couverture en ardoises traditionnelles clouées. Nous terminerons ce chantier au cours de l'été prochain.

Des fours et des moulins sur le Causse de Martel...

Cette nouvelle association intercommunale et inter-associative regroupe les communes de Gignac, Cressensac, Cuzance et Lachapelle-Auzac et sept associations de sauvegarde du patrimoine local. Elle a pour objet de faire connaître le petit patrimoine local que les

des panneaux d'information. Le siège social est fixé à la mairie de Gignac. L'objet principal de l'association est la création d'un grand circuit de randonnée de 61 km. Les chemins empruntés sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). En 2024 cette Grande Randonnée va être balisée en jaune et bleu. On peut dès à présent voir le parcours sur le site de la bibliothèque de Gignac (onglet Randonnées, circuits 10, 11 et 12).

Pour faciliter l'hébergement et le ravitaillement des futurs randonneurs, il est fait appel aux propriétaires de gîtes, tables d'hôtes, commerces de bouche pour leur inscription sur le topoguide et sur la page Internet, devenant ainsi partenaires de l'association. Contacter la mairie ou envoyer un mail à l'adresse suivante : moulindegignac@laposte.net



Le charme de notre ruralité se conjugue notamment avec des associations qui demeurent actives, entretenant lien social et convivialité. Aussi, si vous n'êtes pas encore bénévoles, venez, passez et laissez-vous tenter par l'aventure Ecaussystème !

Les inscriptions bénévoles par internet débuteront en mars 2024, mais vous pouvez dès maintenant rendre une petite visite à Audrey, à la maison d'Ecaussystème, qui sera à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le festival.

Nos plus vifs remerciements vont vers vous habitants de Gignac, dont la tranquillité se retrouve perturbée le temps du festival, mais aussi vers les propriétaires et exploitants qui prêtent généreusement des terrains pour les parkings notamment, les partenaires, nos 220 adhérents, les membres du conseil d'administration et des commissions, à l'équipe salariale et à tous nos amis bénévoles qui, en nous offrant leur temps et leur dynamisme, prouvent que s'investir pour l'association renforce ce sentiment d'appartenir à une grande et belle famille.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 4 novembre 2023 avec l'élection de 20 administrateurs qui ont été élus pour deux ans. Dorénavant, le conseil d'administration, composé de 40 membres, est renouvelable par moitié chaque année.

Puis le 10 novembre 2023, les administrateurs ont élu un nouveau bureau :

Co-présidents : Brigitte Bouyssonie et Ludovic Farge

Les vice-président(es) : Eric Picard - Cyrielle Delmas - Léa Georges

La trésorière : Laurence Ploton

La secrétaire : Lola Feuillye.

En parallèle, toute l'année, 9 commissions thématiques

permettent aux adhérents de s'investir pour formuler des propositions au conseil d'administration.

Vous le savez, « le cru festival 2023 » fut grandiose, avec une météo favorable, hormis un arrosage intempestif de 20 minutes à l'ouverture des portes le samedi soir, alors même que cette soirée affichait complet. Les festivaliers ont été accueillis sur un site repensé et agrandi, dans une ambiance festive et conviviale, impulsée par nos équipes, toujours accueillantes et disponibles.

Les concerts dans les grottes de Lacave, le 13 mai avec CharElie Couture et le 8 décembre avec Renan Luce et Christophe Cravéro, ont connu un grand succès en affichant complet les deux soirées. Un grand merci pour le chaleureux accueil du directeur et de toute son équipe.

Vous êtes certainement impatients de connaître la programmation 2024. Elle se dévoile petit à petit et sera annoncée en intégralité, avec l'ensemble du programme du festival, lors de la conférence de presse prévue le 8 février prochain.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas eu les informations, voici les premiers groupes et artistes annoncés en décembre pour le festival des 26 - 27 et 28 juillet 2024 :

Shaka Ponk pour leur ultime tournée ; Worakls Orchestra concert symphonique électro d'une vingtaine de musiciens classiques dont six solistes aux talents et cultures diverses ; Deep Purple, un groupe de légende avec seulement 5 dates en France ; Patrice avec son style si singulier et sa musique, véritable mélange de reggae, soul, folk et hip-hop ; Francis Cabrel Artiste fondamental de la chanson française alliant succès commercial, humilité et exigence artistique, il a su rester fidèle à ses convictions musicales et personnelles ; Chinese Man expérience unique et captivante autour d'un live immersif & explosif !



La bibliothèque de Gignac est une bibliothèque associative. Elle a un fonds propre de livres et la Bibliothèque Départementale du Lot (BDL) apporte tous les six mois des romans, revues, documents, livres audio, bandes dessinées ainsi que des livres pour enfants.

La bibliothèque, sur les conseils de la BDL, a terminé le classement des livres qui nous appartenaient : nous avons enlevé les livres qui n'étaient jamais sortis, les livres qui étaient en mauvais état. Les livres ainsi retirés ont été, soit mis dans des boîtes à livres des villes environnantes, soit conservés pour les recycler lors d'un atelier de « pliage de livres ».

Les enfants de l'école de Gignac viennent tous les 15 jours (hors vacances scolaires) à la bibliothèque. Une personne leur lit des histoires et après ils empruntent des livres sous la surveillance des enseignantes.

Si un livre vous plaît et qu'il n'est pas disponible à la bibliothèque ou à la BDL, nous vous l'achetons... Nous proposons de porter à domicile les livres choisis par les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Il faut téléphoner à la bibliothèque aux heures d'ouverture : 05 65 37 77 41 ou à Patricia Brécy : 06 08 85 98 17.

En 2024, la bibliothèque de Gignac permettra à ses adhérents de s'inscrire à la Médiathèque Numérique du Lot (MNL). Ils auront accès au cinéma, ebooks, presse, musique, formation, en ligne, les adultes comme les enfants. Les modalités d'inscription sont expliquées en dernière page du magazine.

Club de lecture : une fois par mois, les participant-e-s au club de lecture se retrouvent et échangent leurs impressions autour de livres.

Atelier Pliage : nous avons commencé un atelier Pliage animé par Sylvie Cardoso et le continuerons au cours du premier semestre 2024. Les dates seront communiquées sur le site de « Gignac en Quercy »

Nous avons réédité les revues écrites par Robert Vayssié :

- « Des racines et des hommes » (essai de toponymie sur la commune de Gignac)
- « Le petit patrimoine de Gignac »
- « Gignac hier et avant-hier »
- « Les écoles de Gignac »
- « Nos ancêtres, les Gignacois »
- « Des racines et des hommes »
- « Gignac 1939-1945 »

Elles sont disponibles à la bibliothèque.

Le site de Multimédia « Gignac en Quercy »

Le site a été créé en 2001, lors de l'ouverture de la bibliothèque. Il est le reflet de l'histoire de Gignac et il présente le patrimoine de la commune. Au cours du temps, les archives ont été remises en ligne. De nouvelles rubriques ont également été créées pour rendre le site plus riche, plus attractif, plus attrayant.

A ce jour, le site compte 308 articles actifs (hors nouvelles, petites annonces, quiz et réactions aux articles). Depuis octobre 2015, les données statistiques concernant la consultation des articles ont été conservées.

C'est grâce à Robert Vayssié que nous avons accès à toutes ces informations.

Le site vous informe des activités de toutes les associations de Gignac et des communes avoisinantes.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement..

www.gignac-en-quercy.fr

La bibliothèque est gérée par l'Association Multimedia. Nous sommes 12 bénévoles à assurer les permanences les mercredis de 14 h à 18 h et dimanches de 10 h à 12 h. La cotisation est de 5 € par adulte et gratuite pour les enfants.

Si vous avez du temps disponible, venez vous joindre à nous pour tenir une permanence, enregistrer et recouvrir les livres. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Gymnastique

Cette année encore les cours de gymnastique sont animés par Roselyne Balzac. Ils ont lieu tous les mercredis de 10 h à 11 h 30 : 1 heure de Pilates et 1/2 h de Stretching.

Si vous êtes intéressé-e-s, vous pouvez vous inscrire pour le premier semestre 2024.

Danses traditionnelles

L'atelier « Danses Trad » a lieu les 2e vendredi de chaque mois dans la salle des fêtes, de 20 h 30 à 22 h. Il est animé par Dominique Pluvinage. Au programme :

- Apprentissage ou révision des pas de danses les plus couramment jouées dans les bals.
 - Apprentissage ou révision de danses collectives, de répertoires divers (berry, béarnais, basque, breton, etc...).
- Le but est la transmission et le partage de danses apprises au cours de bals, ateliers ou stages.

L'Atelier « Café Réparations » fonctionne toujours les 1er et 3e samedis de chaque mois dans la salle des Associations à côté de la bibliothèque. Le but : réparer, faire réparer ou apprendre à réparer gratuitement vos appareils électroménagers, de bricolage et informatiques autour d'un café, d'un thé et d'un biscuit. Cinq bénévoles sont à votre disposition. Si l'aventure vous plaît, nous vous accueillons avec plaisir et vous ferez partie de l'équipe très conviviale.

Les randonnées pédestres du 1er et 3e lundi de chaque mois, en collaboration avec Lo Patrimoni et les Aînés Gignacois, ont toujours beaucoup de succès.

Le club de Yoga Suya Namaskar, animé depuis une quinzaine d'années par Solange Abdank Kossovsky, vous propose des cours de yoga et relaxation tous les vendredis à 18 heures. Les cours sont ouverts à tous quels que soit l'âge et le niveau de pratique. Ils durent environ 1 heure et quart et ont lieu dans la salle au-dessus de l'école. Le début des séances est consacré au lâcher-prise afin de préparer le corps et le mental au travail postural. Les postures assouplissent et tonifient les muscles, les articulations, améliorent la circulation sanguine, lymphatique et stimulent le système nerveux. Les techniques respiratoires équilibrent les énergies, multiplient les effets des postures et calment le mental. Cours d'essai possible et gratuit à tout moment de l'année contact : 06 42 86 78 90



L'atelier « Torinage » activité qui consiste à remplacer le paillage de vieilles chaises par des bandes de tissu appelées torons. Ces bandes sont découpées dans de vieux draps, des tissus en tous genres. Activité de recyclage par excellence. Lors de ce week-end, avec l'aide précieuse de Marie Ponsonnaille, 9 chaises ont retrouvé une nouvelle vie. L'ambiance était très chaleureuse, conviviale. D'autres stages seront organisés dans un avenir proche.



Conférences et animations

Jeanne Moinet est venue présenter, le 20 octobre, son récit en dessins et en photos, d'une année de voyage en famille à travers l'Afrique intitulé « De Gignac à Cap Town ». Des dessins qu'elle a réalisés pendant cette traversée sont exposés à la bibliothèque de Gignac.



Une soirée « Contes » a eu lieu le 11 novembre à 20 h 30 dans la salle des fêtes, avec Daniel Chavarroche. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Pour 2024, nous vous proposerons des soirées musicales : soirée cabaret, concert guitare, chorale, musique ancienne..., voire autres représentations et activités.

Toutes nos activités seront annoncées sur le site de « Gignac en Quercy ».

FOYER RURAL

Les séances de cinéma ont repris en septembre et se termineront en juillet 2024. Elles ont lieu le 1er mardi de chaque mois. Le film « La fiancée du poète » de Yolande Moreau sera projeté le mardi 23 janvier à 20 h 30 dans la salle des fêtes. La municipalité a pris en compte le confort des spectateurs grâce à des chaises plus confortables. Lors de la dernière séance, un membre de CinéLot est venu nous présenter le film et a animé la discussion à la fin de la projection.

Cinépitchouns : au premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024, seule l'école de Gignac est venue assister à la projection des petits films choisis par les enseignantes. L'école de Nadaillac n'a pas pu venir car les locaux sont en travaux et cela aurait créé trop de complications. Toutefois, les enfants assisteront aux séances des 2e et 3e trimestres. Il faut rappeler que le prix des billets des enfants est pris en charge par Ecaussystème.

CinéLot a postulé pour présenter des films pour personnes âgées, en séance d'après-midi. Il nous a été demandé si nous serions intéressés. Après concertation avec les Aînés Gignacois, nous avons donné notre accord. Si CinéLot est retenu, nous vous communiquerons l'information.

Toutes nos films sont annoncés sur le site de Multimédia « Gignac en Quercy » toutefois nous remarquons que peu de Gignacois assistent aux séances de cinéma. Est-ce par manque d'information ? Parce que le choix des films ne plaît pas ? Nous nous posons des questions et aimerions avoir un retour de votre part après la lecture de cet article. Contact : Annette Debie – 06 89 44 72 46

CLUB DES AÎNÉS

L'année 2023 se termine. En novembre nous avons fait notre deuxième repas de l'année. Le club a participé au prix du repas pour une valeur de 10€ pour chaque membre du club qui était présent. Tout le monde était satisfait et nous avons passé un bon moment ensemble. Les activités du club ont repris depuis novembre et se poursuivront jusqu'en avril 2024. Nous avons fixé la date de l'Assemblée Générale au 21 janvier 2024, suivi du repas galette offert aux adhérents.

YOGALIFE 46

L'association YOGALife 46, créée par Béatrice et Benoît, professeurs de hatha yoga traditionnel depuis plus de 25 ans, vous propose de nouvelles activités pour la saison 2023-2024 (salle de motricité de l'école de Gignac, 18 rue de la Vicomté).

- Cours de hatha yoga traditionnel (tous niveaux), le 2ème samedi de chaque mois, de 9h30 à 12h00
- Séance de yoga nidra (relaxation profonde) d'une heure, de 10h00 à 11h00 : samedi 24 février et samedi 27 avril 2024.

- Un module d'initiation à la méditation de 4h, à raison de 4 séances indissociables d'une heure, sur 4 semaines consécutives, à la demande.

La pratique du hatha yoga est ouverte à tous : c'est un outil performant qui allie la santé du corps et le lâcher-prise du mental. N'hésitez pas à nous contacter : asso.yogalife46@gmail.com. Tél.: 07 69 59 72 78

COMITÉ DES FÊTES

Après une fête 2023 très réussie avec des participants nombreux et une ambiance festive et chaleureuse, pour 2024, nous revenons à la date traditionnelle du dernier week-end de juin pour cette année. Le programme de la journée n'est pas encore fixé, mais nous espérons vous proposer un programme sur la journée du samedi et éventuellement du dimanche. L'idée principale est de pouvoir proposer des animations pour les enfants du village. Le soir, le Comité des Fêtes organisera un marché de Pays autour d'une petite buvette et un concert de Musique avec le groupe « La Déryves », en extérieur comme l'an dernier. Nous espérons donc vous voir nombreux pour partager un bon moment les 29-30 Juin 2024 à Gignac.

SAINT HUBERT GIGNACOISE

Il y a eu du changement cette année au bureau de la saint Hubert Gignacoise puisqu'après de nombreuses années de service, notre secrétaire Serge Ourcival a passé le relais à Jean-Baptiste Chadal. Le président et le bureau ainsi que tous les chasseurs remercient Serge chaleureusement pour tout le travail et le temps qu'il a donné pour notre association. Nous le remercions aussi pour son dévouement auprès des chasseurs.

L'ouverture de la nouvelle saison de chasse qui a débutée au mois de septembre a été contrariée par une météo chaude et sèche.

Les attributions de chasse pour la saison à venir sont les mêmes que l'an passé. A mi-saison nous constatons toujours une faible présence du petit gibier mais heureusement les migrateurs comme la bécasse et la palombe sont bien là.



Coté grand gibier les prélèvements de chevreuil sont bien avancés et même quasiment finis grâce à deux grosses journées dans la saison. En ce qui concerne les sangliers les prélèvements sont en cours. Quant aux cervidés, ils n'ont pas encore été chassés mais on constate le retour de leur présence en ce tout début d'année.

Coté animation, nous avons passé une très bonne journée pétanque le jour de la fête à Gignac. Le traditionnel banquet de chasse n'a pas encore de date définie mais ce sera au printemps et nous vous tiendrons informés.

MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE DU LOT

Gignac a la chance de bénéficier d'une bibliothèque rénovée, agréable, emplies d'ouvrages en tous genres, animée par des bénévoles compétent(e)s et dévoué(e)s. En 2024, la bibliothèque de Gignac va s'enrichir d'un nouveau service qui permet à ses adhérents d'avoir accès gratuitement à la Médiathèque Numérique du Lot (MNL). Pour cela, il suffit venir à la bibliothèque et de demander son inscription lors du renouvellement de la cotisation 2024 (ou de l'adhésion à la bibliothèque pour celles et ceux qui n'étaient pas encore inscrit-e-s).

Nous vous donnerons une carte avec un identifiant et vous pourrez bénéficier de tout le catalogue de la médiathèque : e-books - cinéma - presse - musique - formation en ligne ; et pour les enfants : cinéma - magazines - histoires et comptines à écouter - soutien scolaire...

N'hésitez pas à venir le dimanche matin de 10 h à 12 h pour vous inscrire, vous cultivez et passer un agréable moment.



Agenda

MARDI 23 JANVIER : Cinéma à Gignac

DIMANCHE 28 JANVIER : Marché aux truffes

SAMEDI 10 FÉVRIER : 15h30, salle des fêtes de Gignac : un après-midi jeux de société pour les petits et les grands pour essayer des jeux du magasin de Gilles « Le Gobelin » à Brive.

SAMEDI 02 MARS : 17h00 Cinéma le Paris à Souillac Diffusion du film Food Coop de Tom Boothe présent lors de la diffusion.

SAMEDI 02 MARS : Loto des écoles de l'association des parents d'élèves.

MARDI 05 MARS : Ciné Pitchoune à Gignac Avec les écoles de Gignac et de Nadaillac

SAMEDI 11 MAI : soirée cabaret du CAMR

AVRIL-MAI : Concert aux Grottes de Lacave Artiste et date en cours de programmation

AVRIL : Conférence sur les Femmes Afghanes & Iraniennes

VENDREDI 31 MAI : Conférence au Moulin "Soirée sous les étoiles" 20h30 ; Conférence gratuite.

LUNDI 03 JUIN : Planétarium à Salle des Fêtes de Gignac pour les écoles de Gignac et Nadaillac La voûte céleste entière s'offre pour les enfants !

JUIN : Conférence "Demain de l'eau pour tous ?" – Intervention d'Emma HAZIZA conférencière internationale.

WEEK-END 29-30 JUIN : fête de Gignac

MARDI 02 JUILLET : Ciné Pitchoune à Gignac

WEEK-END 26-27-28 juillet : Ecaussystème

Suivez les dates des animations sur les sites de Gignac ou de Multimédia

Pour ceux qui ne pourrait être présents le 28 janvier au marché aux truffes de Gignac, 3 marchés sont encore programmés : 3 février à Martel; 9 février à Cuzance (nocturne) et 10 février Saint-Céré. Au programme : ventes et dégustations de truffes fraîches et de produits concoctés à base de truffe. Au passage, le public pourra bénéficier de conseils sur la conservation et la cuisine du précieux champignon, et surtout partager avec les producteurs.



1er et 3e
samedis de chaque mois
9h - 12h

GIGNAC

Atelier Café Réparation
Réparons ensemble





La place,
le parking...
Avant,
pendant,
après !

